



## ATTESTATION PARCOURS JUNIOR / AVENTURE / CASCADE DE TYROLIENNES / TYROLIENNE GEANTES

NOM & PRENOM : \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

E-MAIL : \_\_\_\_\_ PORTABLE : \_\_\_\_\_

### AUTORISATION PARENTALE :

MINEUR 1 : \_\_\_\_\_ DATE DE NAISSANCE \_\_\_\_\_

MINEUR 2 : \_\_\_\_\_ DATE DE NAISSANCE \_\_\_\_\_

MINEUR 3 : \_\_\_\_\_ DATE DE NAISSANCE \_\_\_\_\_

MINEUR 4 : \_\_\_\_\_ DATE DE NAISSANCE \_\_\_\_\_

La société organisatrice propose des activités sportives nécessitant des conditions très particulières et ceci conformément aux règles de sécurité spécifiques à chaque activité. Les consignes préliminaires générales et de sécurité sont communiquées au départ de chaque activité, par les responsables d'activité. Tous les participants sont informés des risques inhérents à la pratique des activités. Pour participer aux activités, **il faut impérativement remplir les conditions physiques et morales requises et ne faire l'objet d'aucune contre-indication médicale.**

La société organisatrice ne pourra être responsable des incidents survenus au cours de la pratique de ces activités si les conditions d'admission ci-dessous ne sont pas respectées, font l'objet de fausses déclarations, ou encore en cas de panique de l'un ou de plusieurs participants. Toute inscription est ferme et définitive. En cas de mauvaise météo et pour des raisons de sécurité seuls les guides, moniteurs, encadrants... sont habilités à prendre la décision d'annuler l'activité. Dans ce cas un report ou un remboursement vous sera proposé.

### CONDITIONS DE PARTICIPATION

Être assuré (type responsabilité civile)

Accepter les conditions de participation et de sécurité sans restriction.

Remplir les conditions physiques et morales requises et ne faire l'objet d'aucune contre-indication médicale

Nous ne sommes pas habilités à encadrer des personnes malvoyantes, sourdes ou muettes.

**Chaussures fermées exigées. Short court et jupe interdits.**

**Avoir les cheveux attachés** pour les personnes aux cheveux longs.

Présenter une autorisation parentale pour les mineurs et accepter l'âge minimum requise selon l'activité.

Présence d'un parent ou responsable de collectivité pendant la pratique de l'activité pour les mineurs

Parcours junior présence obligatoire d'un parent pouvant se déplacer sur terrain accidenté et aider l'enfant en

Activité : (1 parent pour maximum 2 enfants en activité)

Un adulte est nécessaire sur le parcours junior pour les 4/5 ans afin de les assister en cas de nécessité.

Le Parcours Aventure est une activité surveillée mais NON ENCADREE.

Absence de vestiaire ou de casier sécurisé pour vos effets personnels

Gants obligatoires pour le Parcours Aventure et la Cascade de Tyroliennes (en vente sur place 2 euros)

Date :      Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » :

\_\_\_\_\_